



Les voies complémentaires sont des voies de migration réglementées et sûres qui permettent à un réfugié d'accéder à un pays tiers et d'y séjourner légalement. La stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires est un moyen de mettre en œuvre l'objectif du Pacte mondial sur les réfugiés visant à accroître le partage des responsabilités grâce à un accès élargi aux solutions des pays tiers pour les réfugiés. La stratégie, qui a été élaborée et engagée par les États, le HCR et d'autres parties prenantes, contient une vision de 2 millions de réfugiés admis dans des pays tiers via des voies complémentaires, en plus d'un million de réfugiés admis via la réinstallation d'ici 2028.

**Points saillants :**

**Cross Border Loan Pilot Project (Projet pilote de prêt transfrontalier) :** Altaï Consulting a été choisi pour la mise en œuvre de ce projet. Le 18 juin 2021, une réunion a été organisée avec tous les points focaux du projet des 9 pays retenus pour la première phase de « Desk review », où Altaï Consulting a fourni un aperçu des phases de mise en œuvre du projet.

**Réunification familiale :** En collaboration avec l'unité Protection légale, l'unité Réinstallation accompagne actuellement 38 demandes de réunification familiale, qui sont rendues à différents stades du processus. Sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, 2 demandes de visa long séjour pour motif de réunification familiale ont été soumises à l'ambassade de France. Les demandes sont en cours de traitement. 3 individus ont obtenu leurs Titres de Voyage Conventionnel (TVC), qui sont des documents permettant l'apposition d'un visa long séjour par l'ambassade. Sur la même période, 2 cas de réunification familiale ont été clos.

**Mobilité étudiante :** 5 étudiants réfugiés ont été sélectionnés pour une année d'études dans des universités françaises, suite à leurs candidatures via la plateforme Campus France. Un étudiant a déjà reçu son TVC et les autres ont déjà effectué leurs demandes de TVC auprès de la Protection légale. L'opération du HCR au Tchad, en collaboration avec le bureau du HCR à Paris et le Bureau régional, évalue les possibilités d'assistance de ces étudiants réfugiés dans leurs démarches administratives. Les unités Éducation et Réinstallation ont également complété deux enquêtes en lien avec la mobilité étudiante. Sur la période donnée, 1 étudiant a été interviewé dans le cadre de sa candidature à une bourse d'études proposée par l'Université Clermont Auvergne (France) mais il n'a pas été retenu.

**Documents stratégiques et Standard Operating Procedures (SOPs) :** Pour constituer des bases solides à une bonne mise en œuvre des voies complémentaires au Tchad, l'unité Réinstallation s'est concentrée sur le développement d'une stratégie d'identification des réfugiés pouvant bénéficier de la réunification familiale avec leurs proches vivant dans des pays tiers. L'équipe a également constitué un kit de formation sur la réunification familiale, incluant notamment un FAQ sur les voies complémentaires et des fiches informatives sur les procédures et critères d'éligibilité des pays d'accueil.

